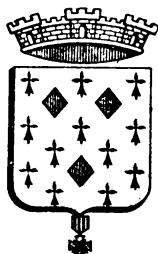


DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI



COMMUNE DE SAINT-PYTHON

COMPTE-RENDU

de la réunion du Conseil Municipal

du jeudi 29 mars 2018 à 18 heures 30

Salle de la Mairie

Date de la convocation : 23 mars 2018

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Nombre de procurations : 2

Nombre d'absents (ou excusés) : 2

Membres présents : FLAMENGT Georges – LANZOTTI Jocelyne (a procuration pour VANGENEBERG Jean-René) - BLAS Joël – BLAS Laurent - PETIT Bruno (a procuration pour FLAMENT Hervé) - BOUDOUX Pascal – MARDELE-LASIS Aurore - VINOIS Alain - KEHL Valérie - PLICHON Coralie - POIRETTE Gérard - LECLERCQ Pascale - PAVOT Marijke

Membres excusés : FLAMENT Hervé (donne procuration à PETIT Bruno) - VANGENEBERG Jean-René (donne procuration à LANZOTTI Jocelyne)

Membres absents :

Secrétaire de séance : POIRETTE Gérard

La lecture du compte rendu de la réunion du 8 mars 2018 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

1 – INFORMATION DROIT DE PREEMPTION

- DIA transmise le 2 mars 2018 par Maître Liliane HENNION, Notaire à SOLESMES, Parcelle : ZC N° 88 – bâti – 37 rue de Vertain

2 – MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire explique que des modifications statutaires ont été votées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN et portent sur :

- Les modalités de retrait d'une compétence au Syndicat,
« Les biens meubles et immeubles restitués par le Syndicat à un membre suite au retrait d'une compétence donnent lieu au versement par ce membre au Syndicat d'une somme d'un montant égal au montant total de la valeur nette comptable de ces biens, diminué, le cas échéant, du montant total de la valeur nette comptable des subventions perçues par le Syndicat et afférentes aux biens restitués, et/ou du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens et restitué à ce membre. »

- Le caractère de syndicat à la carte du SIDEN-SIAN,
- La suppression des paragraphes sur les dispositions relatives au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat par les communes puisque depuis le 1^{er} janvier 2018, cette compétence appartient aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°48 du 19 septembre 2017 par laquelle l'assemblée municipale a rejeté les modifications statutaires approuvées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 21 juin 2017.

Ces modifications statutaires portaient sur la dotation du SIDEN-SIAN de trois compétences supplémentaires à la carte :

- ✓ la compétence C6 : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique – l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan – la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (sous réserve des compétences C7 et C8),
- ✓ la compétence C7 : défense contre les inondations et contre la mer (sous réserve des compétences C6 et C8),
- ✓ la compétence C8 dite du « Grand Cycle de l'Eau ».

Par voie de conséquence,

Considérant la délibération du Conseil Municipal N°48 du 19 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

➤ **de rejeter « in extenso » les statuts du SIDEN-SIAN.**

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

3 - CHARGES SYNDICALES 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, conformément à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délibérer pour la mise en recouvrement d'un produit fiscal syndicat ou pour la participation directe de la Commune, en ce qui concerne la contribution aux charges syndicales.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENERGIE DU CAMBRESIS (SIDECE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Syndicat Intercommunal de l'Energie du Cambrésis : Participation directe de la Commune pour 2018.

CONTRIBUTION DEFENSE INCENDIE

- **Recouvrement de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la fiscalisation.**

AUTRES

Les participations aux syndicats intercommunaux ci-après :

- Gestion des eaux pluviales au SIDEN-SIAN,
- Participation au syndicat mixte du bassin de la Selle,
- incomberont à la Communauté de Communes du Pays Solesmois, eu égard à la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ».

Cependant, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui doit bientôt se réunir, devrait faire supporter ces charges syndicales à ses communes membres par le biais du transfert de charges.

4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2018 par délibération N° 76 du 12 décembre 2017. Le Conseil Municipal votera donc le compte administratif 2017 du CCAS et approuvera ou non le compte de gestion du percepteur. Le résultat de l'exercice sera repris au budget communal dans l'affectation des résultats comptables.

Monsieur le Maire rappelle les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES 2017

NATURE DE LA DEPENSE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	13 100	7 860	5 240	0
Frais d'études (plan de circulation)	2031	13 100	7 860	5 240	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	175 844	32 615.41	52 500	90 739.59
Terrains de voirie (terrains rue V. Hugo)	2112	3 000	0	3 000	0
Installation de voirie (divers)	2152	46 385	24 909.20	20 000	1 475.80
Réseaux d'électrification (relamping)	21534	28 570	5 247.77	16 000	7 322.23
Matériel de bureau et matériel informatique (écran projecteur-ordinateur)	2183	17 900	0	11 500	6 400
Autres	2188	80 000	2 458.44	2 000	75 541.56
IMMOBILISATIONS EN COURS	23	897 283	600 138.21	75 900	141 244.79
Constructions (solde CSPS église)	2313	821 883	680 138.21	500	141 244.79
Installation, matériel et outillage techniques (rue du Petit Solesmes)	2315	75 400	0	75 400	0
TOTAL PRESENT ETAT		1 086 238	720 613.62	133 640	231 984.38

ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON EMISES 2017

NATURE DE LA RECETTE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
Subventions d'investissement	13	317 914	108 690.97	182 823	26 400.03
Département (SASA-vestiaires-église)	1323	231 563	60 785.00	144 653	26 125
Autres (CNDS vestiaires)	1328	35 490	20 215.50	15 000	274.50
DETR (église)	1341	50 861	27 690.47	23 170	0.53
TOTAL PRESENT ETAT	13	317 914	108 690.97	182 823	26 400.03

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, (il n'y a pas eu de budget supplémentaire),

Après avoir considéré le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire, dont les résultats sont résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES DE L'EXERCICE	768 193.20	967 135.44
DEPENSES DE L'EXERCICE	646 406.20	778 419.86
PRODUIT ANTERIEUR REPORTE	92 099.12	- 46 441.07
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	121 787.00	188 715.58
RESTE A REALISER 2017		(R) 49 183.00
RESULTAT DE CLOTURE 2017	213 886.12	142 274.51

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gérard POIRETTE, Doyen du Conseil, reconnaît la sincérité des résultats, et vote le compte administratif 2017 du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CCAS DISSOUS

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2017 du CCAS dissous (il n'y a pas eu de budget supplémentaire),

Après avoir considéré le compte administratif 2017 du CCAS, dont les résultats sont résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES DE L'EXERCICE	6 245.93	0
DEPENSES DE L'EXERCICE	5 068.85	0
PRODUIT ANTERIEUR REPORTE	15 162.89	0
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	1 177.08	0
RESTE A REALISER 2017	0	0
RESULTAT DE CLOTURE 2017	16 339.97	0

Monsieur le Maire, ex-président du CCAS, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gérard POIRETTE, Doyen du Conseil, reconnaît la sincérité des résultats, et vote le compte administratif 2017 du CCAS à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur FLAMENGT Georges, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, ainsi que toutes les pièces afférentes à la gestion et à la comptabilité dudit exercice,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devraient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et leurs valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR DU CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur FLAMENGT Georges, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 du CCAS dissous, ainsi que toutes les pièces afférentes à la gestion et à la comptabilité dudit exercice,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du CCAS,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations réelles ou d'ordre qui devraient l'être et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice considéré et sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et leurs valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion relatif au CCAS dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DE LA COMMUNE ET DU CCAS AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de SAINT-PYTHON, voté par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du CCAS de SAINT-PYTHON, voté par le Conseil Municipal le 29 mars 2018, compte tenu de sa dissolution le 12 décembre 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2018,
- Considérant que les excédents constatés à ces comptes administratifs s'établissent ainsi qu'il suit :
 - Excédent antérieur reporté de la commune : 92 099.12 €
 - Résultat propre de l'exercice pour la commune : 121 787.00 €
 - **Résultat cumulé au 31 décembre de la commune : 213 886.12 €**
 - Résultat d'investissement cumulé de la commune : 142 274.51 € (excédent)
 - Excédent antérieur reporté du CCAS : 15 162.89 €
 - Résultat propre de l'exercice pour le CCAS : 1 177.08 €
 - **Résultat cumulé au 31 décembre du CCAS : 16 339.97 €**
 - Résultat d'investissement cumulé du CCAS : 0 €
 - Vu l'avis du 8 mars 2018 de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
Décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2017 dans le cadre du budget 2018 ainsi qu'il suit :

- **Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 230 226.09 € (commune et CCAS)**
- **Report de l'excédent en section d'investissement (compte 001) : 142 274.51 €**
- **Couverture du déficit d'investissement (compte 1068) : 0 € compte tenu de l'excédent de clôture**
- **Reports (compte 1068) : 0 € compte tenu de l'excédent de clôture et d'un solde positif des restes à réaliser de 49 183 €**

7 – VOTE DES TAUX 2018

Monsieur le Maire rapporte les orientations de la Commission des Finances du 8 mars 2018 et les conclusions de ses arbitrages.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux de l'exercice 2017 en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.84 %
- Taxe foncière bâti : 17.93 %
- Taxe foncière non bâti : 70.05 %

qui restent donc inchangés.

8 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

SUBVENTIONS	2017	2018
AMICALES DES DONNEURS DE SANG	80	80
AMIS PARIS ROUBAIX	80	80
ANCIENS COMBATTANTS 39/45	310	310
APA	310	310
APPATS (Piégeurs)	0	150
ASMAC	50	50
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES ST PYTHON	310	0
CHAMBRES DES METIERS	0	0
COLOMBOPHILES	150	150
COOPERATIVE SCOLAIRE	1450	1450
CROIX ROUGE	150	150
DIVERS	0	420
FEE MAIN	500	410
FONDATION RECHERCHE MEDICALE (décès Mr Pierre COLAS)	70	0
FOOTBALL CLUB ST PYTHON	750	750
GROUPEMENT DES VIEUX TRAVAILLEURS UNRPA	150	150
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	310	310
JENNIFER LA LAVANDIERE	310	310
LIGUE CONTRE LE CANCER	0	50
MARCHE ET DECOUVERTE	310	310
MOTO LOISIRS PIATONNAISE	310	310
MOTS ET MEMOIRE	500	410
PECHE LA SAUMONEE	310	310
RESTOS DU CŒUR	0	0
RUNNING BIKE ST PYTHON	310	310
SECOURS CATHOLIQUE	100	100
SECOURS POPULAIRE	100	100
SOCIETE CHASSE	150	150
TERRIER DES ARTS	0	150
UNCAFN ANCIENS COMBATTANTS D'AFN	310	310
UNION BOULISTE	150	0
USEP - Association "Le sport citoyen" ciconscrip Cambrai-Le Cateau	0	100
VELO SANTE LOISIRS	310	310
TOTAL	7840	8000

Monsieur BOUDOUX Pascal, adhérent à l'APA, sort de la salle et ne participe pas au vote concernant cette association.

Madame PLICHON Coralie, Monsieur PETIT Bruno, adhérents (et/ou dont un membre de la famille proche fait partie du bureau) au FC St Python, sortent de la salle et ne participent pas au vote concernant cette association.

Madame PLICHON Coralie, Messieurs PETIT Bruno et VINOIS Alain, adhérents à l'association « Jennifer la lavandière et ses amis », sortent de la salle et ne participent pas au vote concernant cette association.

Monsieur FLAMENGT Georges, adhérent à l'UNRPA sort de la salle et ne participe pas au vote concernant cette association.

Mesdames PAVOT Marijke et KEHL Valérie, Monsieur POIRETTE Gérard, adhérents (et/ou dont un membre de la famille proche fait partie du bureau) à la Gymnastique Volontaire, sortent de la salle et ne participent pas au vote concernant cette association.

Madame LECLERCQ Pascale et FLAMENGT Georges, adhérents (ou dont un membre de la famille proche fait partie du bureau) à Marche et Découverte, sortent de la salle et ne participent pas au vote concernant cette association.

Monsieur FLAMENGT Georges, adhérent à Vélo Santé Loisirs, sort de la salle et ne participe pas au vote concernant cette association.

8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

TRANSFERT DU PLACEMENT DU CCAS DISSOUS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CCAS a contracté jadis un placement qui est arrivé à échéance en 2016.

Cette somme, qui s'élève à 12 027.25 €, a été encaissée au budget du CCAS 2016 au compte 764 « revenus des valeurs mobilières de placement » alors qu'elle aurait dû l'être au compte d'origine du placement à savoir 271 « titres immobilisés ». Lors de l'élaboration du budget primitif 2017 les opérations comptables nécessaires ont été prévues pour régulariser la situation mais n'ont pas été suivies d'effet (pas de titre ni de mandat émis). En effet, un mandat au 673 « titre annulé émis au cours d'exercices antérieurs » et un titre au 271 « titres immobilisés » du même montant, à savoir 12 027.25 €, auraient dû être émis par le CCAS.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette opération comptable doit alors être prévue au budget primitif de la commune comme indiquée ci-dessous :

- Au compte 678 « autres charges exceptionnelles » : + 12 027.25 €
Les crédits ne peuvent pas être prévus au compte 673 comme pour le CCAS car la commune n'est pas ordonnateur de l'écriture d'origine.
- Au compte 271 « titres immobilisés » : + 12 027.25 €

INVESTISSEMENTS

Un tableau listant les investissements 2018 proposés par la Commission des Finances est distribué aux membres du Conseil Municipal.

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
Dépenses imprévues	20 000.00
Remboursement emprunts en capital	64 400.00
Honoraires (rénovation énergétique mairie-plan de circulation-démolition baraquements-rue d'Haussy)	60 444.00
Frais de notaire CCAS	3 000.00
Travaux plan climat mairie et travaux accessibilité	113 176.00
Divers travaux de voirie	20 000.00
Renforcement électrique ruelle de la tranquillité – Relamping	19 873.00
Matériel de voirie	1 500.00
Camion	20 000.00
Ecrans de projection – Ordinateurs école	11 500.00
Jeux site « trait d'union »	5 000.00
Démolition baraquements – participation SASA	303 800.00
Réfection rue du petit Solesmes	75 400.00
Opérations d'ordre (honoraires suivis de travaux SASA et rue du Petit Solesmes)	74 880.00
TOTAL	792 973.00

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTE
FCTVA	102 882.00
Taxes d'urbanisme	5 000.00
Subventions SASA	50 000.00
Solde subventions église	107 059.00
Solde subventions vestiaires	50 764.00
Souscription église	14 129.00
Subvention rue du Petit Solesmes	34 234.00
Subventions travaux plan climat mairie	51 400.00
Placement CCAS suite à dissolution	12 027.25
Honoraires suivis de travaux SASA et rue du Petit Solesmes (opération d'ordre)	74 880.00
Amortissement frais d'études SASA 2011 et acoustique salle des fêtes	956.80
Reprise de l'excédent antérieur	142 274.51
Virement de la section de fonctionnement	147 366.44
TOTAL	792 973.00

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 8 mars 2018, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	982 667.09	982 667.09
Section d'investissement	792 973.00	792 973.00
TOTAL	1 775 640.09	1 775 640.09

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission des finances du 8 mars 2018,
Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré,
➤ Approuve le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	982 667.09	982 667.09
Section d'investissement	792 973.00	792 973.00
TOTAL	1 775 640.09	1 775 640.09

9 - QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les élus :

➤ **PETIT Bruno**

- Chasse à l'œuf : Monsieur PETIT rappelle l'organisation de la chasse à l'œuf de Pâques le lundi 2 avril 2018 à 11 heures au Trait d'Union.
- Repas champêtre du 13 juillet : Monsieur PETIT propose d'organiser le repas champêtre du 13 juillet au terrain de football suivi du feu d'artifice comme en 2016. Dans le cas où la fête du centre aéré se déroulerait au terrain de football, Monsieur PETIT propose de conserver l'installation des chapiteaux et du matériel, déjà sur place, pour la fête du CLSH. Monsieur Laurent BLAS signale la nécessité d'une estrade pour le spectacle des enfants. Les modalités de cette organisation seront définies en temps utiles.
- Exercice relatif au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Monsieur PETIT informe les membres du Conseil Municipal que le PCS sera activé dans le cadre d'un exercice à l'école en collaboration avec le SDIS le mardi 5 juin 2018 à 9 h 00.
- Projecteurs du stade de football : Monsieur PETIT rapporte une requête du Club de football qui sollicite l'implantation de 2 projecteurs au stade afin de mieux répartir la lumière sur l'ensemble du terrain. Un devis sera demandé.
- Règlement location des salles : Monsieur PETIT propose de fixer une date de réunion du groupe de travail chargé de la révision du règlement de location des salles. Celle-ci aura lieu le mercredi 11 avril 2018 à 18 h 00.

➤ **BLAS Laurent**

- Sorties NAP : Le Conseil Municipal valide la demande de Monsieur Laurent BLAS pour deux sorties prévues à la chèvrerie de VENDEGIES SUR ECAILLON et au moulin Lamour de BRIAUSTRE.
- Remplacement de l'agent mis à disposition par la CCPS au service périscolaire et restaurant scolaire : L'agent chargé de la garderie et de la cantine mis à disposition par la Communauté de Communes est en arrêt maladie jusqu'au 6 mai prochain. Des dispositions devraient être prises par la CCPS pour pourvoir à son remplacement pendant son arrêt maladie. Le chef de pôle « service à la personne » doit rencontrer Monsieur Laurent BLAS pour les modalités de remplacement.

➤ **BLAS Joël**

- Acquisition camion : Monsieur BLAS rappelle le devis relatif à l'achat d'un camion-benne pour un montant de 19 080 € TTC. Il s'interroge sur la pertinence d'acquérir un véhicule doté d'une cabine de 7 places. Monsieur le Maire demande de poursuivre les recherches.

➤ **PAVOT Marijke**

- Grilles de l'église : Madame PAVOT demande la date prévue du scellement des grilles de l'église, celles-ci étant entreposées chez elle. Monsieur le Maire va relancer l'entreprise chargée de cette opération.

- Bénéficiaires du Secours Catholique : Madame PAVOT demande s'il est possible de connaître la liste des bénéficiaires inscrits au Secours Catholique. Monsieur le Maire rappelle que ces listes sont préétablies et confidentielles.

➤ **KEHL Valérie**

- Salle Mitterrand : Madame KEHL s'étonne de trouver la porte de la salle Mitterrand non fermée à clé et certaines lampes allumées lors de son arrivée le lundi à 19 h 00 pour la séance de gymnastique.

➤ **BOUDOUX Pascal**

- Journal municipal : Monsieur BOUDOUX soumet la maquette du prochain journal municipal aux élus. Monsieur le Maire complètera la rubrique relative au budget communal.
- Travaux rue du Petit Solesmes : Monsieur BOUDOUX signale que des finitions restent à faire rue du Petit Solesmes au niveau des trottoirs. Monsieur Joël BLAS, présent aux réunions, répond que ce chantier suit son cours (changement des bordures...) et que ces finitions seront effectuées prochainement.

➤ **Monsieur le Maire** :

- Friche SASA : Une réunion des élus est prévue le jeudi 12 avril 2018 à 18 h 00 en mairie pour décider du sort de l'ancienne habitation CLARYS attenante à la friche SASA.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 30 avril 2018 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses débattues, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

G. FLAMENGT

J. LANZOTTI

J. BLAS

A procuration pour VANGENEBERG JR

L. BLAS

B. PETIT

P. BOUDOUX

A procuration pour FLAMENT H.

A. MARDELE-LASIS

A. VINOIS

H. FLAMENT

Donne procuration à PETIT B.

V. KEHL

C. PLICHON

JR. VANGENEBERG

Donne procuration à LANZOTTI J.

G. POIRETTE

P. LECLERCQ

M. PAVOT